



# Commune de Villelaure

## Covid -19 -MEMENTO INFOS PRATIQUES

<b>ATTESTATION DE DEPLACEMENT</b>	A disposition dans les commerces, à l'entrée de la mairie, villelaure.fr, gouvernement.fr
<b>BIBLIOTHEQUE</b>	Fermée. Le personnel communal de la bibliothèque et son association assurent un service continu en proposant diverses activités virtuelles. Information diffusée sur Facebook.
<b>COMMERCES</b>	Marché hebdomadaire fermé. Liste des commerces en activité en annexe.
<b>DECHETS CARTONS</b>	Pas de ramassage. Les garder chez soi jusqu'à la fin du confinement.
<b>DECHETS MENAGERS</b>	Le ramassage se fait 2x par semaine, fermez bien vos sacs. Vous pouvez y mettre vos gants, masques, etc... tout ce qui peut être infectés.
<b>DECHETS TRI SELECTIF</b>	Pas de ramassage.
<b>DECHETS VEGETAUX</b>	Emploi du feu (brûlage des végétaux) INTERDIT par arrêté préfectoral jusqu'au 15 avril renouvelable.
<b>DECHETS ENCOMBRANTS</b>	Pas de ramassage d'encombrants jusqu'à la fin du confinement
<b>GARDERIE ENFANTS PERSONNEL SOIGNANT</b>	Une garde pour les enfants du personnel soignant est assurée, nous contacter au 06 28 09 42 26 ou au 06 64 54 18 21.
<b>MAIRIE ETAT CIVIL</b>	sur rendez-vous au 06 28 09 42 26 uniquement pour les naissances, reconnaissances de paternité et décès.
<b>MAIRIE INFOS ET DEMARCHES ADMINISTRATIVES</b>	Appeler le 06 28 09 42 26. Vous pouvez également adresser vos demandes par courrier ou voie dématérialisée, elles seront traitées dès la fin du confinement. Pour les demandes URGENTES nous vous contacterons.
<b>MAIRIE SERVICES TECHNIQUES</b>	La propreté du village est assurée dans la plus grande mesure possible par nos agents techniques.
<b>MAIRIE SERVICE URBANISME</b>	Pour vos demandes d'urbanisme en cours. Appelez le 06 28 09 42 26 ou Thierry Pont au 06 75 37 44 55. Aucune nouvelle demande ne sera traitée avant la fin du confinement.

<b>PERSONNES EN DIFFICULTES</b>	N'hésitez pas à appeler le 06 28 09 42 26 pour nous remonter le nom des personnes en difficulté ou vous faire connaître (une liste de personnes pouvant aider a été constituée).
<b>POSTE</b>	Fermée jusqu'à nouvel ordre.
<b>SORTIES ACHATS ALIMENTAIRES</b>	Limitez vos déplacements à 1 par jour dans les commerces au plus près de vous.
<b>SORTIES pour activité sportive et aux besoins des animaux de compagnie</b>	Déplacements brefs à proximité du domicile (1km max et 1h ). A l'exclusion de toute pratique collective.
<b>SORTIES LUDIQUES</b>	Tous les massifs, forêts ainsi que les bords de Durance sont interdits à la promenade.
<b>VEHICULE - CONTROLE TECHNIQUE</b>	Prolongement de 3 mois pour le contrôle technique. Pour acheter du matériel absolument nécessaire pour votre voiture, utiliser l'attestation et noter le but de votre déplacement.